

Produits de marquage

FEROE VILLE ROUTE



La peinture multi usages, aussi performante pour les marquages urbains que pour les marquages sur route.







ROUTE 1RH982S1









LES PLUS

Environnementaux

. Emballages spécifiques (Sakapo® et fûts recyclables) facilitant la gestion des déchets

Exploitation

. Souplesse et gain de temps sur chantier grâce à la polyvalence de certification ville-route : adaptation immédiate de l'application au type de marquage souhaité (rétro réfléchissant ou non)

Qualité et sécurité

En ville :

. Excellente adhérence pour une sécurité accrue des usagers : SRT classe S4 (≥ 0,60)

. Très bonne visibilité de jour : Qd ≥ 160 (mini exigé 130)

Sur route : . Visibilité de nuit très élevée : toujours > 240 (mini exigé 150)



LA TECHNIQUE

Mise en œuvre

Machine pneumatique ou Airless (filtre 30 mesh) Supports hydrocarbonés, neufs ou anciens

Précautions d'emploi

Appliquer sur support propre et sec

Températures limites du support : 5°C<T<45°C - Hygrométrie maxi : 80 %

Consommations

	1H913S4	1RH982S1
Dosage produit	555 g/m²	600 g/m ²
Matériau de saupoudrage	Charges antidérapantes	600-125 T
Dosage de saupoudrage	60 g/m²	415 g/m²
Temps de séchage	10 min.	14 min.

Caractéristiques physiques

Densité: 1,48 kg/l Teneur en cendres : 57,5 %

Extrait sec: 74,7 % **Conditionnement**

Seaux métalliques de 25 kg nets équipés de Sakapo®

Fûts à ouverture totale de 300 kg nets avec possibilité de reprise de l'emballage souillé par une société agréée

Autres conditionnements : nous consulter

Stockage - Conservation

Stocker dans un endroit sec, ventilé, à l'abri du gel, du soleil et de toute source de chaleur Conservation 12 mois à compter de la date de fabrication, dans l'emballage d'origine non ouvert

Sécurité - Environnement

Produit inflammable à usage professionnel Produit non nocif

Ne pas rejeter dans le milieu naturel Les emballages souillés, les produits de nettoyage et de rinçage sont des déchets à

Important: consulter la Fiche de Données de Sécurité sur www.quickfds.fr

traiter selon la réglementation en vigueur

















